

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 7
Nombre de suffrages exprimés : 18
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 66

VOTES : Contre : 2 Pour : 16
Date de convocation : 23 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 2.1 **REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEML LOIRE- ATLANTIQUE PECHE ET PLAISANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LYDIA MEIGNEN D'EXERCER LA FONCTION DE PRESIDENTE**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN-GOETHEM, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, délégués titulaires, Jean-François RICARD, délégué suppléant, Didier MARION, représentant*

ETAIENT ABSENTS : *Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, pouvoir à Laurent DUBOST, Patrich HUGUET, Eloïse BOURREAU-GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, pouvoir à Didier MARION, Michelle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON supplée par Jean-François RICARD*

Secrétaire de séance : Christiane VAN-GOETHEM

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1521-1 et suivants et L 1531-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

Vu la délibération n°2.4 du Comité syndical du 30 septembre 2021, portant désignation des représentants du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique au Conseil d'administration de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP) ;

Vu les statuts de ladite SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP);

Il est rappelé à l'assemblée que lors de sa séance du 30 septembre 2021, elle avait désigné Messieurs Didier CADRO, Daniel ELOI et Jean MONTAVILLE ainsi que Mesdames Lydia MEIGNEN et Christiane VAN GOETHEM au titre de représentants du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique au Conseil d'Administration de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML LAPP). À la suite, Monsieur Didier CADRO a été élu, par ledit Conseil d'administration, Président de la SAEML LAPP.

Or, du fait des difficultés actuelles connues par la SAEML LAPP suite à un renouvellement de DSP négocié dans un climat tendu et à une crise du secteur de la pêche qui dure et met la Société exploitante dans une incertitude financière grandissante, l'actuelle gouvernance est en cours de restructuration et pourrait être amenée à être intégralement renouvelée.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la SAEML LAPP, organisé le 3 mai dernier, a mis en avant des divergences de vues importantes entre Monsieur Didier CADRO et les autres représentants du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique au Conseil d'administration de ladite SAEML. Ces derniers constatant que les positions prises, lors de la réunion, par Monsieur Didier CADRO allaient clairement à l'encontre des intérêts du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, par ailleurs actionnaire majoritaire de Loire-Atlantique Pêche et Plaisance, et au titre duquel il siège au CA. En conséquence, il apparaît que Monsieur Didier CADRO ne peut plus, au regard des enjeux majeurs portés par Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP) dans l'exploitation des ports de pêche et de plaisance de La Turballe et du Croisic, représenter le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique au sein du CA de la SAEML LAPP.

Il convient, dès lors, pour le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, de désigner un nouveau représentant au CA de la SAEML LAPP en lieu et place de Monsieur Didier CADRO. Il est proposé de désigner le représentant suivant :

- Monsieur Jean-Luc SECHET

Ce dernier venant s'ajouter aux représentants suivants, déjà désignés par délibération du Comité syndical n°2.4 du 30 septembre 2021, et qui sont, ainsi, confirmés dans leur représentation, à savoir :

- Madame Lydia MEIGNEN
- Monsieur Daniel ELOI
- Monsieur Jean MONTAVILLE
- Madame Christiane VAN GOETHEM

Enfin, Monsieur Didier CADRO assurant, jusqu'ici la fonction de Président du CA de la SAEML LAPP, cette dernière va, de fait, devenir vacante. Aussi, afin d'assurer la continuité de la gouvernance de la SAEML et, partant, de resserrer les liens entre celle-ci et le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, il est envisagé que Madame Lydia MEIGNEN assure les fonctions de Présidente de la SAEML voire celle de Présidente directrice générale dans l'attente de recrutements permettant de stabiliser la Direction de la société exploitante.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** le représentant suivant :
 - Monsieur Jean-Luc SECHET

En qualité d'administrateur de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance, en lieu et place de Monsieur Didier CADRO et en complément de Mesdames Lydia MEIGNEN et Christiane VAN GOETHEM

ainsi que de Messieurs Daniel ELOI et Jean MONTAVILLE déjà désignés par arrêté du 30 septembre 2021 ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 044-200091007-20230630-2023_06_2_1-DE



- **AUTORISE** Madame Lydia MEIGNEN, représentante du Syndicat mixte au Conseil d'Administration de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance, à assurer la fonction de Présidente ou même, à titre provisoire, celle de Présidente directrice générale de ladite SAEML en l'attente d'une restructuration de la gouvernance de cette dernière ;

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 30 juin 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

**LA PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PECHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Lydia MEIGNEN